



Congé gardienne d'immeuble

Par **angietm**, le **29/06/2012 à 15:02**

Bonjour,

Je suis actuellement gardienne d'un immeuble à Paris et le syndic refuse de me payer les jours de congés que je n'ai pas pris cette année. Je ne trouve aucune information à ce sujet dans la convention collective applicable. Je souhaiterais savoir quels sont mes droits et les possibilités qui s'offrent à moi?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **pat76**, le **29/06/2012 à 19:38**

Bonjour

C'est vous qui avez refusé de prendre vos jours de congés payés que vous deviez prendre obligatoirement avant le 31 mai 2012?